

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS du SDIS de l'Hérault



« Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire »

Montpellier le 7/05/2013

Le Président du SNSPP34

M. Sébastien GAL

à

M. le directeur du SDIS 34

Colonel Risdorfer

Mon Colonel,

Suite à une récente rencontre avec nos délégués nationaux où nous avons pu débattre de la mise en place d'une mutuelle au sein de nos SDIS.

Il apparaît que 80% des collectivités ont fait le choix de la « labellisation ». Une partie d'entre elles avaient fait le choix d'une « convention de participation », contrat qui s'est soldé par :

- Une augmentation significative dès la 2eme année de la cotisation.
- Le manque de choix et le manque de mise en concurrence.
- Une tarification sur un groupe restreint (mille agents) et non sur un groupe national.
- L'obligation de l'agent à quitter une mutuelle choisie pour ses options (dentaires, optiques, etc.) afin de pouvoir adhérer à celle du département et bénéficier de l'aide patronale.
- La rétribution de la participation départementale non équitable.
- Difficulté de gestion des retraités partis avant la mise en place de la mutuelle.

Pour toutes ces raisons, mon Colonel, nous souhaitons une réunion de travail en urgence afin de débattre tous ensemble de ces éléments qui permettront à l'ensemble des acteurs du dossier de prendre une décision qui va dans le sens de l'intérêt général.

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Mon Colonel, mes sincères salutations.

Le Président de section départementale, Gal Sébastien.